

Liste des contributions

Consultation du public - projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximum de chamois et de cervidés à prélever annuellement à partir de la campagne cynégétique 2024-2025

À quel titre vous participez à cette consultation ?	Êtes-vous actuellement chasseur ?	Êtes-vous favorable au projet d'arrêté ?	Vos observations générales...
Particulier	Non, sans permis de chasser	Non	Comment voulez vous mettre des quotas de chasse quand on n'a pas d'estimation de la population de cervidés en 71? C'est "en augmentation" n'est pas une estimation et ne peut certainement pas être la base d'une augmentation d'un quota de chasse max. Il faut des chiffres pour éclairer le public Merci
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Les fourchettes sont adaptées aux populations de cervidés en Saône et Loire et pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
ADCOFOR 71	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Cet arrêté tient compte de la situation de notre département.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	La bonne qualité des populations en toujours en hausse et le risque d'apparition de maladies sur ces espèces si une augmentation trop grande des populations